



AVIS PUBLIC

RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Labelle sera tenue à 19 h 30 le 21 décembre 2020 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisations. Cette séance sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations.

Toute question peut être adressée préalablement au conseil par courriel à l'adresse ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca qui y répondra lors de la séance.

L'enregistrement de la séance tenue en visioconférence sera publié le plus rapidement possible sur notre site Internet au www.municipalite.labelle.qc.ca.

DONNÉ à Labelle, ce 4^e jour de décembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Claire Coulombe